

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**PROCÈS-VERBAL 2019-12-11**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le onzième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf (2019-12-11), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;  
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse  
de Sainte-Angèle-de-Prémont ;  
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;  
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;  
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;  
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;  
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;  
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;  
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;  
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;  
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;  
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;  
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;  
Claude Boulanger, maire de Charette ;  
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;  
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès. ;

Absences motivées :

- Mme Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;  
M. Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière ;  
Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;  
Élaine Giguère, greffière de la MRC de Maskinongé et de sa cour  
municipale régionale ;  
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et  
développement du territoire ;  
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**334/12/19** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,  
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé,  
les membres du conseil n'étant pas tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **ADMINISTRATION**

#### **Procès-verbaux**

#### **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 7 novembre 2019**

**335/12/19** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance  
ordinaire du comité administratif, tenue le 7 novembre 2019, tel que rédigé, chacun  
des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 novembre 2019**

**336/12/19** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 novembre 2019, tel que rédigé, chacun  
des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 27 novembre 2019**

**337/12/19** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal, tenue le 27 novembre 2019, tel que rédigé, chacun  
des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

---

### **Correspondance**

**338/12/19** Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée ;

**QUE** ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Approbation des comptes-soumis**

#### **Registre de chèques des baux de villégiature**

Liste de déboursés pour baux de villégiature :

- le 12 décembre 2019, paiement par chèque #109, d'un montant de 24,90 \$ ;
- le 12 décembre 2019, paiement par chèque #110, d'un montant de
- 9,68 \$

**339/12/19** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le conseil approuve, au 11 décembre 2019, les déboursés directs effectués de la MRC de Maskinongé pour les baux de villégiature, totalisant la somme de trente-quatre dollars et cinquante-huit cents (34,58 \$) ;

**QUE** les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Registre des chèques déposés en décembre**

Liste de déboursés directs effectués:

- le 8 novembre 2019, paiement par transit #T72, d'un montant de 1 793,61 \$
- le 15 novembre 2019, paiement par transit #T73, d'un montant de 5 288,85 \$
- le 27 novembre 2019, paiement par transit #T74, d'un montant de 2 874,38 \$
- le 25 octobre 2019, paiement par AccèsD Affaires #3026, d'un montant de 5,26 \$;
- le 1<sup>er</sup> novembre 2019, paiement préautorisé #3027, d'un montant de 10 776,52 \$
- le 22 octobre 2019, paiement par AccèsD Affaires #3028, d'un montant de 17 110,39 \$

- le 7 novembre 2019, paiements par AccèsD Affaires #3029 à # 3033, d'un montant de 55 406,74 \$
- le 11 novembre 2019, paiement par AccèsD Affaires #3034, d'un montant de 15 235,56 \$
- le 15 novembre 2019, paiements par AccèsD Affaires #3035 à #3040, d'un montant de 8 001,97 \$
- le 20 novembre 2019, paiement par AccèsD Affaires #3041, d'un montant de 19 295,38 \$
- le 28 novembre 2019, paiements par AccèsD Affaires # 3042 à # 3048, d'un montant de 2 445,55 \$
- le 29 octobre 2019, paiement par AccèsD Affaires # 3049, d'un montant de 8 405,93 \$
- le 15 novembre 2019, paiements par chèques #24388 à #24400, d'un montant de 98 687,54 \$
- le 29 novembre 2019, paiements par chèques #24401 à # 24423, d'un montant de 245 680,62 \$

Liste des comptes à payer le 12 décembre 2019, paiements par chèques #24424 à #24513, d'un montant de 674 140,93 \$ ;

Comptes totalisant la somme d'un million cent soixante-cinq mille cent quarante-neuf dollars et vingt-trois cents (1 165 149,23 \$) ;

**340/12/19** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé approuve au 11 décembre 2019, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme d'un million cent soixante-cinq mille cent quarante-neuf dollars et vingt-trois cents (1 165 149,23 \$);

**QUE** les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Gestion financière**

#### **Règlement relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020**

**Objet : Avis de motion**  
**N/D : 202**

**341/12/19** **AVIS DE MOTION** est présentement donné par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet d'imposer les quotes-parts, aux municipalités locales constituant la MRC de Maskinongé, découlant des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 adoptées le 27 novembre 2019, pour toutes les catégories de budget.

**Projet de règlement numéro 272-20**

**Objet : Règlement relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 de la MRC de Maskinongé**

**N/D : 202**

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires, pour l'exercice financier 2020, ont été adoptées à la séance du 27 novembre 2019;

**ATTENDU** que l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire des membres du conseil, tenue le 11 décembre 2019, sous le numéro 341/12/19 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a également été déposé au conseil en même temps que l'avis de motion, soit le 11 décembre 2019, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**342/12/19** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt du projet de règlement relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Plan d'action régional 2019-2021 de la Table inter régionale en saine habitude de vie de la Mauricie**

**Objet : Projet de protocole d'entente / Remise de l'avance de fonds**

**N/D : 305.04**

**CONSIDÉRANT** la convention de subvention présentée pour agir comme fiduciaire pour le fonds « Québec en forme/M361 » ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence de signer le protocole d'entente, l'organisme « l'Unité régionale de loisir et sport de la Mauricie » (URLS) s'est porté volontaire ;

**POUR CES MOTIFS :**

**343/12/19** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé confirme que l'Unité régionale de loisir et sport de la Mauricie sera fiduciaire pour la démarche du plan d'action régional 2019-2021 de la Table inter régionale en saine habitude de vie (TIR – SHV) de la Mauricie ;

**QUE** le solde de huit mille sept cent soixante-quinze dollars (8 775,00 \$) de l'avance de fonds reçu par la MRC de Maskinongé soit versé à l'URLS pour compléter leur financement ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Parc industriel régional (Phase 2)**

**Objet :** Demande d'appui au Syndicat de l'UPA de Maskinongé pour la demande d'exclusion de la deuxième phase du parc industriel régional à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

**N/D :** 1105.04

**CONSIDÉRANT QUE** le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé a vu le jour au cours de l'année 2003, suite à l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour réaliser la première phase du parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de ce parc a répondu à une problématique identifiée au début des années 1990, relativement à un manque d'espace industriel sur le territoire de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**on constate que son aménagement a répondu aux besoins de l'époque puisque plusieurs entreprises y sont implantées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement du parc industriel régional se porte tellement bien que la MRC de Maskinongé est confrontée pour une deuxième fois à un manque d'espace pour accueillir des entreprises industrielles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'implanter la deuxième phase du parc industriel régional ;

**CONSIDÉRANT QUE** la deuxième phase du parc serait localisée en zone agricole active, soit au nord de la phase 1 du parc industriel régional qui est adjacent au périmètre urbain de la Ville de Louiseville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé devra déposer une demande d'exclusion en vertu de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé devra obtenir les recommandations de la municipalité locale dans laquelle a lieu le projet ainsi que de l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour déposer sa demande d'exclusion ;

POUR CES MOTIFS:

**344/12/19** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé demande au Syndicat de l'UPA de Maskinongé d'appuyer la demande d'exclusion pour l'implantation de la deuxième phase du parc industriel régional de la MRC de Maskinongé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Parc industriel régional (Phase 2)**

**Objet :** Demande d'appui à la Ville de Louiseville pour la demande d'exclusion de la deuxième phase du parc industriel régional à la

**CPTAQ**  
**N/D : 1105.04**

**CONSIDÉRANT QUE** le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé a vu le jour au cours de l'année 2003, suite à l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour réaliser la première phase du parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de ce parc a répondu à une problématique identifiée au début des années 1990, relativement à un manque d'espace industriel sur le territoire de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**on constate que son aménagement a répondu aux besoins de l'époque puisque plusieurs entreprises y sont implantées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement du parc industriel régional se porte tellement bien que la MRC de Maskinongé est confrontée pour une deuxième fois à un manque d'espace pour accueillir des entreprises industrielles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'implanter la deuxième phase du parc industriel régional ;

**CONSIDÉRANT QUE** la deuxième phase du parc serait localisée en zone agricole active, soit au nord de la phase 1 du parc industriel régional qui est adjacent au périmètre urbain de la Ville de Louiseville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé devra déposer une demande d'exclusion en vertu de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 65 de cette même loi stipule qu'une municipalité régionale de comté qui désire demander l'exclusion d'un lot de la zone agricole pour un projet dont elle se fait le promoteur, doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

POUR CES MOTIFS:

**345/12/19** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé dépose la demande d'exclusion pour le projet d'implantation de la deuxième phase du parc industriel régional de la MRC de Maskinongé à la Ville de Louiseville ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé demande à la Ville de Louiseville d'appuyer le projet de la deuxième phase du parc industriel régional et de donner un avis de conformité aux règlements d'urbanisme ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé adresse une copie de la présente résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Parc industriel régional (Phase 2)**

**Objet : Demande d'exclusion pour la deuxième phase du parc industriel régional à la CPTAQ**  
**N/D : 1105.04**

**CONSIDÉRANT QUE** le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé a vu le jour au cours de l'année 2003, suite à l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour réaliser la première phase du parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de ce parc a répondu à une problématique identifiée au début des années 1990, relativement à un manque d'espace industriel sur le territoire de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**on constate que son aménagement a répondu aux besoins de l'époque puisque plusieurs entreprises y sont implantées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement du parc industriel régional se porte tellement bien que la MRC de Maskinongé est confrontée pour une deuxième fois à un manque d'espace pour accueillir des entreprises industrielles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'implanter la deuxième phase du parc industriel régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la deuxième phase du parc serait localisée en zone agricole active, soit au nord de la phase 1 du parc industriel régional qui est adjacent au périmètre urbain de la Ville de Louiseville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé devra déposer une demande d'exclusion en vertu de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de comité consultatif agricole de la MRC de Maskinongé ont pris connaissance du projet et l'ont approuvé via la résolution 13/11/19 ;

POUR CES MOTIFS:

**346/12/19**

Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé dépose une demande d'exclusion à la CPTAQ dans le but d'implanter la deuxième phase du parc industriel régional situé au nord de la phase 1 du parc industriel régional qui est adjacent au périmètre urbain de la Ville de Louiseville, plus précisément sur les lots 4 410 128, 4 410 124 et 4 411 228, sur une superficie totale de 25,84 hectares ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Parc industriel régional (Phase 2)**

**Objet :** Avis d'intention de la MRC de Maskinongé pour modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**N/D :** 1105.04

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC va déposer une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'implanter la deuxième phase du parc industriel régional ;

**CONSIDÉRANT QUE** seule la première phase du parc industriel régional a été incluse dans l'affectation industrielle régionale au schéma d'aménagement et de développement révisé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir l'affectation industrielle régionale pour inclure la deuxième phase du parc industriel régional ;



**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement de modification du SADR a déjà été rédigé en ce sens ;

POUR CES MOTIFS:

**347/12/19** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé informe la CPTAQ que la MRC s'engage à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de rendre conforme l'implantation de la deuxième phase du parc industriel régional sur le territoire, et ce, advenant une réponse favorable de la CPTAQ ;

**QUE** le conseil dépose à la CPTAQ le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)**

**Objet : Demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

**N/D : 307.06**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) a été élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques ainsi qu'à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités régionales de comté (MRC) sont admissibles au PIACC ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée par le programme est déterminée selon l'indice de vitalité économique de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé est admissible à 65% des dépenses maximales, pour un montant maximal de 195 000\$ ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible de déposer une demande d'aide financière jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé désire déposer une demande d'aide financière et s'engage, par le fait même, à payer sa part des coûts ;

POUR CES MOTIFS:

**348/12/19** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé soumette une demande d'aide financière auprès du MAMH dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration

de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à être la personne signataire de la MRC de Maskinongé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**

**Objet : Soumission du consortium pour la réalisation du PRMHH**

**N/D : 210.03**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques exige la réalisation d'un plan régional sur les milieux humides et hydriques au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé devra réaliser un tel plan régional et que son adoption devra se faire d'ici le 16 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les MRC et villes-MRC de la région de la Mauricie ont témoigné leur intérêt de travailler en collaboration et ainsi établir un échéancier de réalisation commun ;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes de bassins versants du territoire de la Mauricie, le comité ZIP du lac Saint-Pierre et le Conseil régional de l'environnement de la Mauricie ont décidé de former un consortium, et ce, dans le but de déposer des offres de service à toutes les MRC et villes-MRC du territoire pour la réalisation des plans régionaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le consortium a déposé une offre de service le 30 septembre 2019 au service d'aménagement de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de service a été présentée aux membres de la commission d'aménagement et ces derniers estiment que l'offre de service répond aux attentes et aux besoins de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la commission d'aménagement jugent que les organismes qui forment le consortium possèdent les compétences et les expertises requises pour réaliser ce mandat ;

**CONSIDÉRANT QUE** la commission d'aménagement recommande, par la résolution 23/10/19, au Conseil des maires de la MRC de donner le contrat au consortium pour la réalisation du plan régional sur les milieux humides et hydriques ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible d'établir une entente de gré à gré entre la MRC et les organismes à but non lucratif, et ce selon le deuxième alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec ;

POUR CES MOTIFS:

**349/12/19**

Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé octroie le contrat au consortium,

composé de l'organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), l'association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé), bassin versant Saint-Maurice (BVSM), le comité ZIP du lac Saint-Pierre et le conseil régional de l'environnement de la Mauricie, pour réaliser le plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé, et ce, pour un montant de quatre-vingt-trois mille trois cent cinq dollars (83 305\$) plus taxes ;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, ladite offre de service déposé par le consortium ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Règlement régional numéro 221-11 visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée**

**Objet : Rapport annuel des permis émis en vertu du règlement  
N/D : 1106.04**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement #221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée de la MRC de Maskinongé est vigueur depuis le 13 avril 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon ce règlement, un inspecteur régional est désigné par le conseil de la MRC afin de coordonner l'application du règlement aux fins d'en assurer la bonne administration ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé a désigné la coordonnatrice du service d'aménagement et de développement du territoire comme inspectrice régionale par la résolution 157/06/11 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un des devoirs de l'inspectrice régionale est de tenir un registre de tous les permis émis en vertu du règlement #221-11 et en faire rapport annuellement au conseil de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de déposer le rapport annuel des permis émis pour l'année 2019;

POUR CES MOTIFS:

**350/12/19** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt du rapport annuel des permis émis en vertu du règlement #221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé**

**Objet : Demande déposée par la municipalité de Saint-Sévère  
Industrie artisanale en affectation agricole active**

**N/D : 1103.01**

**CONSIDÉRANT QUE** les industries artisanales autorisées en affectation agricole active doivent être reliées uniquement à la transformation de produits provenant de la ferme selon la section 17 du document complémentaire du schéma

d'aménagement et développement révisé de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sévère a déposé, par la résolution 107/08/19, une demande de modification du schéma d'aménagement et développement révisé afin d'autoriser, en affectation agricole active, les industries artisanales à des conditions autres que d'être reliés à la transformation de produits provenant de la ferme ;

**CONSIDÉRANT QU'**une validation auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentaire du Québec (MAPAQ) a été faite par le service d'aménagement afin de juger de la conformité d'une telle demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de modification serait jugée non conforme aux orientations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentaire du Québec (MAPAQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif agricole ont exprimé leurs réticences et leurs inquiétudes pour le territoire agricole de la MRC de Maskinongé face à cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif recommandent, par la résolution 12/11/19, au conseil de la MRC de ne pas procéder à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS:

**351/12/19** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé ne souhaite pas modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé pour autoriser les industries artisanales en affectation agricole active, à des conditions autres que d'être reliés à la transformation de produits provenant de la ferme, et ce, pour des raisons de conservation de l'intégrité de la zone agricole du territoire.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**

**Objet :** Bilan de la planification annuelle 2018-2019  
**N/D :** 305.04

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aménagement durable des forêts est en vigueur pour les années 2018-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme permet des interventions qui visent la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), la réalisation des travaux associés à la voirie multiusage ainsi que la mise en valeur de la ressource forestière;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente de délégation du Programme d'aménagement durable des forêts, un bilan de la planification annuelle et un registre annuel des projets pour l'ensemble des activités réalisées en Mauricie

doivent être déposés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

POUR CES MOTIFS:

**352/12/19** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Jean-Yves Saint-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil adopte le bilan de la planification annuelle ainsi que le registre annuel des projets 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Service d'urbanisme

**Objet : La municipalité de Sainte-Ursule veut retenir les services d'urbanisme à raison de deux jours par semaine**

Le présent sujet est présenté à titre d'informations pour voir s'il y a d'autres intérêts et pour l'analyse du dossier.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

### Fonds d'initiatives culturelles

**Objet : Projets recommandés par le comité culturel / 27 novembre 2019**  
**N/D : 1202.02**

**CONSIDÉRANT** l'entente de développement culturel 2018-2020 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ladite entente, une enveloppe budgétaire totale de 68 000\$ a été répartie entre différents moyens d'action ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un de ces moyens d'action a été la mise en place d'un fonds visant à soutenir des initiatives culturelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds comporte une enveloppe budgétaire de 30 000 \$, provenant du montant global de 68 000 \$, pour les années 2018 à 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible d'octroyer des montants maximaux de 5 000 \$ par projet ;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'analyse a procédé à l'étude des projets déposés, dans le cadre de l'entente ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations dudit comité, inscrites dans un rapport daté du 27 novembre 2019 ;

POUR CES MOTIFS :

**353/12/19** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le Conseil accepte les recommandations du comité d'analyse des projets déposés du Fonds d'initiatives culturelles, à savoir :

Nom du projet	Promoteur	Coût du projet	Montant demandé	Montant autorisé
Impro Sierra à Louiseville	Ligue d'improvisation de Louiseville et environs	2 511,50 \$	1 211,50 \$	1 211,50 \$
Volet culturel du Carnaval de Saint-Boniface	Club optimiste de Saint-Boniface	7 085 \$	4 500 \$	2 085 \$
Programmation de conférences et documentaires	Développement Saint-Élie-de-Caxton	3 239,60 \$	2 389,60 \$	2 000,00 \$

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte les projets ci-dessus détaillés ;

**QUE** le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

**QUE** l'agente de développement culturel et touristique de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente du *Fonds d'initiatives culturelles 2018-2020* ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Politique de soutien aux projets structurants**

**Objet :** **Projet d'installation de jeux d'eau au Parc des Grès de Saint-Étienne-des-Grès**

**N/D :** **1406.02**

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en juillet 2015 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 12 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #342/12/15, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport du projet suivant, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Installation de jeux d'eau	Saint-Étienne-des-Grès	33 904,59 \$	200 837,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>33 904,59 \$</b>	<b>200 837,00 \$</b>

POUR CES MOTIFS :

**354/12/19** Proposition de Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé ;

**QUE** le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

**QUE** l'agente de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Poste d'ingénieur junior**

**Objet :**     **Embauche**  
**N/D :**       **402.03 et 405**

**CONSIDÉRANT** la résolution #329/11/19 autorisant l'ouverture d'un poste d'ingénieur junior en génie civil, ce poste étant régulier, pour une durée de 12 mois avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service technique, qui a supervisé monsieur Francis Bergeron pour son stage à la MRC, à l'été 2019 ;

POUR CES MOTIFS :

**355/12/19** Proposition de Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du coordonnateur du Service technique pour l'embauche de monsieur Francis Bergeron au poste d'ingénieur junior en génie civil, ce poste étant régulier, pour une durée de 12 mois avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire, 35 heures par semaine, et ce, à compter du 6 janvier 2020 ;

**QU'**il soit soumis à une période d'essai de 672 heures effectivement travaillées, selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

**QU'**il soit intégré à la classe d'emploi 14 et à l'échelon 1, selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **SERVICE TECHNIQUE**

### **Gestion des cours d'eau**

**Objet :**     **Union des producteurs agricoles de la Mauricie**  
**Demande pour l'entretien cyclique régulier des cours d'eau et la**

### **répartition des coûts à l'ensemble des propriétaires terriens**

Le présent sujet est annulé.

#### **Gestion des cours d'eau**

**Objet : Cours d'eau de la Ville de Louiseville  
Contrat avec le gestionnaire des cours d'eau de la MRC de  
Maskinongé**

**N/D : 210.03**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Louiseville a besoin des services d'un inspecteur désigné pour le règlement de certaines situations litigieuses concernant les citoyens de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé est disposée à lui fournir ces services par le biais d'un de ses employés, soit monsieur Marc-Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente de services à cet effet soumis aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé ;

**POUR CES MOTIFS :**

**356/12/19** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte ledit projet d'entente de services pour le gestionnaire régional des cours d'eau ;

**QUE** le préfet, la directrice générale et le gestionnaire régional des cours d'eau soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et la Ville de Louiseville ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Constats d'infraction**

**Objet : Constats CAE180250, CAE180261, CAE180235, CAE180246 et  
CAE190013**

**N/D : 206**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a émis des constats d'infraction à l'égard du matricule 4223-67-9204 pour des contraventions au Règlement 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a émis des constats d'infraction à l'égard du matricule 4124-62-8932 pour des contraventions au Règlement 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée et au Règlement 195-07 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de



Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** des négociations ont permis de régler l'ensemble des constats émis à l'encontre des contrevenants sans qu'il ne soit nécessaire de procéder devant la Cour municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes négociées avec les contrevenants, par le gestionnaire régional des cours d'eau et assistant-inspecteur régional, respectent l'esprit desdits Règlement 221-11 et Règlement 195-07 ainsi que les recommandations de ce dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes entre les parties doivent rester confidentielles;

POUR CES MOTIFS :

**357/12/19** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé entérine les ententes conclues avec les contrevenants concernant les constats CAE180250, CAE180261, CAE180235, CAE180246 et CAE190013 ;

**QUE** le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tout document relatif auxdites ententes ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

#### **Contrat d'entretien ménager de la bâtisse industrielle**

**Objet : Grand ménage complet**  
**N/D : 1410.0309**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé avait renouvelé un contrat d'entretien ménager de la bâtisse industrielle avec l'entreprise « Les Aspirateurs Serge Gaboury enr. » lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2018 (Référence : résolution numéro 71/03/18) ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Serge Gaboury a fait cession de son entreprise à monsieur Jérôme Dufresne de Saint-Justin, faisant affaire sous le nom d'entreprise « Nettoyage entretien JD » ;

**CONSIDÉRANT** la soumission datée du 14 novembre 2019 et portant le numéro 407 pour effectuer un grand ménage complet incluant décapage, cirage, polissage de tous les planchers et le lavage des murs, luminaires, sorties d'air ainsi que tous les tapis (incluant un anti tache) pour la somme de trois mille quatre cent trente dollars (3 430,00 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

**358/12/19** Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la cession du contrat de l'entreprise « Les Aspirateurs Serge Gaboury enr. » à l'entreprise « Nettoyage entretien JD » de Saint-Justin, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**QUE** le Conseil accepte la soumission datée du 14 novembre 2019 portant le numéro 407 de l'entreprise « Nettoyage entretien JD » et accorde le contrat pour la somme de trois mille quatre cent trente dollars (3 430,00 \$) selon les termes et conditions mentionnés dans ladite soumission ;

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé dans son rôle de régie du parc industriel régional, ledit contrat ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Contrat d'entretien ménager de la bâtisse industrielle**

**Objet : Ajout au contrat actuel / Augmentation d'un service hebdomadaire**  
**N/D : 1410.0309**

**CONSIDÉRANT** la soumission datée du 2 décembre 2019 et portant le numéro 409 de l'entreprise « Nettoyage entretien JD » afin d'ajouter, au contrat présentement en vigueur d'entretien ménager hebdomadaire, l'entretien d'un bureau supplémentaire ainsi qu'un deuxième entretien pour les salles de toilettes et douches pour la somme de quarante-huit dollars par semaine (48,00 \$/semaine), taxes en sus ;

POUR CES MOTIFS :

**359/12/19** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

**QUE** le Conseil accepte la soumission datée 2 décembre 2019 portant le numéro 409 de l'entreprise « Nettoyage entretien JD » et accorde le contrat pour la somme de quarante-huit dollars par semaine (48,00 \$/semaine), taxes en sus, selon les termes et conditions mentionnés dans ladite soumission ;

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé dans son rôle de régie du parc industriel régional, ledit contrat ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS**

**Objets : - Cour municipale régionale : rapport des statistiques / Novembre 2019**  
**- Service d'évaluation : rapport des activités / Novembre 2019**  
**- Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 12 novembre 2019**  
**- Comité de direction incendie : compte-rendu du 12 novembre 2019**  
**Comité de sécurité publique : compte-rendu du 24 octobre 2019**  
**- Services administratifs : rapport de la direction générale / Novembre 2019**

**360/12/19** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 3 décembre 2019, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé ;
- du rapport des activités du service d'évaluation, en date du 3 décembre 2019, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation ;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 12 novembre 2019 ;
- du compte-rendu du comité de direction incendie, en date du 12 novembre 2019 ;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique, en date du 24 octobre 2019 ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois de novembre 2019 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **DEMANDES D'APPUI**

#### **Saint-Boniface**

**Objet :** Parc linéaire récréotouristique  
**N/D :** 710.0301

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Boniface présente un projet de parc linéaire récréotouristique à Desjardins, dans le cadre de l'appel de projet du Fonds 100 M\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet consiste en la construction de deux tronçons de piste multifonctionnelles asphaltées d'une longueur respective de 1.6 km et de 1.1 km sur des terrains appartenant à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**entre autre, les objectifs recherchés par la réalisation dudit projet sont en lien avec la vision de la MRC de Maskinongé d'un milieu de vie sain et dynamique dans un environnement durable ;

POUR CES MOTIFS :

**361/12/19** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie le projet de parc linéaire récréotouristique présenté par la municipalité de Saint-Boniface ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **MRC de La Rivière-du-Nord**

**Objet :** Désengagement des compagnies d'assurances relativement à la couverture en responsabilité civile pour les centres de tri et les écocentres du Québec

Le présent sujet est reporté à la séance du mois de janvier 2020.

**MRC de Montcalm**

**Objet :** Demande à la Fédération québécoise des municipalités de porter attention au projet de loi 48 visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes

**N/D :** 710.0304

**CONSIDÉRANT** le dépôt par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du projet de loi 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi apporte des modifications importantes à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) afin de donner au gouvernement le pouvoir de déterminer par règlement la valeur imposable maximale d'un terrain d'une exploitation agricole qui est enregistrée et qui est comprise dans une zone agricole et afin d'introduire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les municipalités ayant une forte activité agricole, l'impact de fixer la valeur imposable de certains immeubles agricoles aura pour effet d'augmenter la pression fiscale sur les autres contribuables, dont les milieux résidentiels ;

POUR CES MOTIFS :

**362/12/19** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC de Montcalm dans sa demande auprès de la Fédération québécoise des municipalités de porter une attention particulière au projet de loi 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, afin de s'assurer que le projet de loi n'augmentera pas le fardeau fiscal des autres contribuables ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**MRC de Montcalm**

**Objet :** Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de considérer les sommes provenant du Fonds de développement des territoires comme ces mises de fonds du milieu

**N/D :** 710.0304

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reconnaît que la gouvernance municipale joue un rôle central dans le développement et la vitalité des territoires ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reconnaît que la Municipalité régionale de comté et ses municipalités locales établissent et adoptent leurs priorités d'intervention ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accorde un levier financier important à la Municipalité régionale de comté pour assurer son développement, soit le Fonds de développement des territoires ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de considérer les sommes du Fonds de développement des territoires comme une contribution gouvernementale freine le développement de projets à cause de la règle de cumul d'aide gouvernementale de certains ministères ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains ministères ont des règles plus souples à cet égard ;

**CONSIDÉRANT QU'**il arrive que la Municipalité régionale de comté et ses partenaires doivent parfois assumer une plus grande participation financière pour aider le lancement de certains projets ;

POUR CES MOTIFS :

**363/12/19** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC de Montcalm dans sa demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de considérer les sommes provenant du Fonds de développement des territoires comme des mises de fonds du milieu, et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernemental, permettant ainsi que des projets jugés prioritaires par la Municipalité régionale de comté et ses partenaires puissent être lancés plus facilement et ainsi contribuer au développement de la richesse sur notre territoire ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS**

#### **Gala des Prix d'Excellence de l'Association des camps du Québec**

**Objet :** Nomination du « Camp du Lac Vert » de Saint-Mathieu-du-Parc « Lauréat 2019 » dans la catégorie « Développement et innovation – Camp de vacances certifié »

**N/D :** 710.01

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe du Camp du Lac Vert de Saint-Mathieu-du-Parc a reçu le Prix « Lauréat 2019 » dans la catégorie « Développement et innovation » lors du 29<sup>ième</sup> gala d'Excellence organisé par l'Association des camps du Québec, le 14 novembre dernier, pour l'offre d'un séjour spécifiquement à un groupe de jeunes nouveaux arrivants au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé est très fier qu'une telle initiative d'intégration ait été réalisée par des gens œuvrant sur son territoire ;

POUR CES MOTIFS :

**364/12/19** IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite toute l'équipe du Camp du Lac Vert de Saint-Mathieu-du-Parc pour cette belle initiative innovatrice lui ayant permis de remporter un prix d'Excellence de la part de l'Association des camps du Québec ;

**Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts**

**Objet :    Obtention de son 3<sup>ème</sup> Fleuron du Québec**  
**N/D :       710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a obtenu 3 fleurons à sa première année de participation au concours « Les Fleurons du Québec » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé est fière de l'embellissement horticole de cette municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

**365/12/19**    **IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite toute l'équipe de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts pour cette excellente performance en classification horticole, lui ayant permis d'obtenir 3 fleurons de la part de la Corporation des Fleurons du Québec ;

**Vignoble Prémont**

**Objet :    Sortie de son vin sur le marché de la France**  
**N/D :       710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise « Vignoble Prémont » située dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, a atteint un objectif très enviable d'avoir percé le marché de la France avec ses vins ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé est heureux de constater que ce producteur local a réussi, grâce à son travail constant, son expertise et une volonté de se démarquer sur le marché international, à atteindre un tel but ;

POUR CES MOTIFS :

**366/12/19**    **IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite madame Martine Lesage et monsieur Dany Bergeron, propriétaires du Vignoble Prémont, pour avoir percé le marché international de la France avec l'ensemble de leurs produits vinicoles ;

**Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

**Objet :    Départ à la retraite**  
**N/D :       405**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière au service de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé depuis près de 25 ans, prendra sa retraite le 31 décembre prochain ;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur du travail accompli et le professionnalisme de cette personne hors-pair ;

POUR CES MOTIFS :

**367/12/19** IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé remercie madame Janyse L. Pichette pour tout le savoir qu'elle a partagé avec les élus, pour sa loyauté envers son équipe de travail, pour tout son dévouement au service des citoyens, pour son optimisme contagieux, pour son désir insatiable de faire de la MRC de Maskinongé un territoire où le développement économique, communautaire et culturel se fassent en harmonie et en étroite collaboration avec les gens du milieu ;

**QUE** le conseil lui souhaite tout ce qu'il y a de meilleur pour une retraite à son image, à savoir : dynamique et active ;

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**368/12/19** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt heures vingt minutes (20 h 20), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher,  
Secrétaire au greffe par intérim

---

**ROBERT LALONDE,**  
**PRÉFET**

---

**JANYSE L. PICHETTE,**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

*« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 ( 2 ) du Code municipal. »*

**CORRESPONDANCE**

**SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**
  - 1.1. Invitation à consulter le "Partenariat 2020-2024" en ligne
  - 1.2. Projet de décret modifiant le décret numéro 817-2019 instituant une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables en vigueur depuis le 15 juillet 2019
  
- 02. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION**

Accusé réception de notre demande d'aide financière pour la révision du plan de développement de la zone agricole et agroforestière
  
- 03. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE**

Avis de dépôt au cadastre
  
- 04. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Avis de modification du cadre normatif du programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques
  
- 05. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aide financière pour la formation des pompiers / Volet 2 / Chèque de 13 809,45 \$
  
- 06. MUNICIPALITÉS / VILLES**
  - 6.1. Saint-Barnabé  
Résolution des besoins en formation des membres de la brigade incendie pour l'année 2020
  - 6.2. Saint-Boniface  
Résolution des besoins en formation des membres de la brigade incendie pour l'année 2020
  - 6.3. Ville de Trois-Rivières  
Projet de règlement #123/2019 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé
  
- 07. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**
  - 7.1. MRC de Brome Missisquoi  
Contestation de la contribution financière à titre de compensation exigée pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques
  - 7.2. MRC de D'Autray
    - 7.2.1. Élection de monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace au poste de préfet
    - 7.2.2. Nomination de madame Marie-Pier Aubuchon et monsieur Bruno Vadnais délégués au Bureau des délégués
  
- 08. CARREFOUR EXPRESS**

Bulletins d'informations
  
- 09. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

Dossier 424523 / Procès-verbal de désistement
  
- 10. CULTURE MAURICIE**



---

---

Bulletins d'informations

**11. CULTURE POUR TOUS**

Bulletins d'informations

**12. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

12.1. Nouveau règlement sur les sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec

12.2. Informations diverses

**13. FORÊTS, FAUNE ET PARCS QUÉBEC**

Présentation d'un atelier de travail concernant la première politique gouvernementale sur la faune au Québec

**14. LARRY BERNIER, MAIRE DU LAC-ÉDOUARD**

Informations relativement aux services offerts par l'organisme "Avenir" qui soutient les entrepreneurs agricoles dans leur réflexion sur l'avenir de leur entreprise

**15. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Informations diverses

**16. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Informations diverses

**17. VÉLO DUO**

Présentation de l'entreprise d'économie sociale

